

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 4421

présenté par
M. Gonzalez

AVANT L'ARTICLE PREMIER

À l'intitulé du titre I^{er}, après le mot :

« alimentaire »,

insérer les mots

« et agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si ce texte introduit une différence entre la souveraineté alimentaire et agricole, il convient dès lors de prendre en compte l'importance de la souveraineté agricole en ce qu'elle n'a pas nécessairement toujours pour objectif la souveraineté alimentaire mais concerne cependant un grand nombre d'agriculteurs, éleveurs et producteurs.